

Berne, le 31 mai 2019

Chers collègues,

Cette newsletter est adressée aux personnes de contact communiquées par vos soins.

En cas de changement de destinataire(s), merci de bien vouloir nous le signaler à votre meilleure convenance.

Dans ce numéro, nous vous informons en particulier sur le *travail de relations publiques*, la *révision des statuts*, les *Journées d'étude 2019*, ainsi que la *réunion d'échange avec les groupes régionaux de l'ASCP prévue le 19.11.2019*. Nous vous communiquons par ailleurs les résultats des deux dernières séances du Comité de l'ASCP, les futurs événements et les développements dans le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte/DPEA.

### Contenu:

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| A) Nouvelles de la protection de l'enfant et de l'adulte       | D) Nouvelles du Tribunal fédéral |
| B) Informations sur le travail du Comité et nouvelles internes | E) Manifestations                |
| C) Conseils juridiques   | F) Références littéraires        |

## A) Nouvelles de la protection de l'enfant et de l'adulte

### a) Colloques de la ZVBB et de l'OVBB

Le nombre élevé de participants au colloque de printemps de l'association des curatrices et curateurs professionnels de Suisse centrale (ZVBB) le 25 avril 2019 mettait en exergue le grand intérêt pour le thème « *Addictions, pression liée aux addictions, thérapies des addictions et prévention des addictions en Suisse centrale* ». L'ASCP a invité des journalistes au colloque en leur adressant une information. Le média [Luzerner Nachrichten](#) et Radio Pilatus ont relaté en détail l'événement, ainsi que la méthode de travail des curatrices et curateurs professionnels.



Le colloque de Will de l'OVBB, qui a eu lieu le 9 mai 2019 dans la vaste salle municipale, a également suscité un vif intérêt. Son titre : „Ce dont il s'agit réellement.“ L'orateur Dr. Jörg Ascher a effectué une introduction pratique à la méthodologie de la conduite d'entretiens médiatiques.

L'ASCP a également suscité l'intérêt des médias régionaux pour cet événement en leur adressant une invitation. Le même jour, une interview de Silvia Hilber (présidente de l'OVBB) et Priska Schwarz (vice-présidente de l'OVBB) sur la protection de l'enfant a été publiée dans le [Wiler Nachrichten](#).

## **b) Messages vidéo sur la PEA**

Dans le cadre du travail de relations publiques de l'ASCP, d'autres messages vidéo ont été réalisés et diffusés aux médias, ainsi que sur des plateformes de médias sociaux. L'objectif de ce type de travail de relations publiques est d'informer le grand public sur l'activité et le rôle des curateurs professionnels. Ils sont donc présentés dans un langage compréhensible et accessible à tous.

Les vidéos publiées traitent du rôle des curatrices et curateurs professionnels dans la protection de l'enfant et de l'adulte et expose les droits des personnes concernées et de leurs proches. Trois nouveaux vidéos en allemand sont disponibles sur le [site internet](#), d'autres en français sur la [page de départ de la Site française](#). La production des versions françaises est prévue.

## **c) Droit et obligation d'aviser : nouvel aperçu et aide-mémoire de la COPMA**

Depuis le 1er janvier 2019, les dispositions relatives aux signalements adressés à l'APEA ont été révisées. Outre les fonctionnaires, les personnes qui entretiennent des contacts professionnels réguliers avec des enfants sont désormais aussi tenues d'aviser. Par ailleurs, le droit d'aviser des personnes soumises au secret professionnel a été facilité.

Sur le site Internet de la COPMA, vous trouverez un aperçu de la mise en œuvre dans les cantons, ainsi qu'un aide-mémoire. Certains cantons vont au-delà des dispositions fédérales et étendent le droit et l'obligation d'aviser.

Les informations aident à la mise en œuvre dans les lignes directrices de votre organisation

→ Link (D):

[www.kokes.ch/de/dokumentation/empfehlungen/melderechte-und-meldepflichten](http://www.kokes.ch/de/dokumentation/empfehlungen/melderechte-und-meldepflichten)

→ Links (F):

[www.copma.ch/application/files/7415/5525/4734/Droit\\_et\\_obligation\\_daviser\\_IAPEA\\_def.pdf](http://www.copma.ch/application/files/7415/5525/4734/Droit_et_obligation_daviser_IAPEA_def.pdf)

[www.copma.ch/application/files/8415/5843/5825/Annexe\\_2\\_Dispositions\\_cantoniales\\_mars\\_2019.pdf](http://www.copma.ch/application/files/8415/5843/5825/Annexe_2_Dispositions_cantoniales_mars_2019.pdf)

## **d) Travail de recherche « Care Leaver » de la ZHAW (cf. mailing 02/2019 de mars 2019)**

*« Transition de l'aide stationnaire à la jeunesse vers l'autonomie - défis et modèles d'adaptation de jeunes femmes et jeunes hommes ».*

Selon Renate Stohler, professeure à la ZHAW, les informations de l'ASCP de mars 2019 ont rencontré des échos positifs réjouissants. Avec cette étude, elle souhaite comprendre comment les « Care Leavers » organisent leur quotidien afin de tirer des conclusions en vue de l'élaboration d'éventuelles offres de soutien (première enquête peu avant de quitter le foyer/le groupe d'habitation, et une deuxième enquête un an plus tard). Pour ce faire, elle fait appel à votre aide : merci de signaler l'enquête aux jeunes qui sont sur le

point de quitter l'institution. La phase d'enquête dure jusqu'à fin septembre 2019. Vous pouvez joindre Mme Stohler par e-mail à [renate.stohler@zhaw.ch](mailto:renate.stohler@zhaw.ch), ainsi qu'aux numéros de tél. 058 934 88 67 ou 078 815 72 32. Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

## **B) Informations sur le travail du Comité et nouvelles internes**

### **a) Réunion régionale annuelle des groupes régionaux de l'ASCP : 19 novembre 2019**

Lors de la dernière réunion régionale (20.11.2018), les participants ont exprimé leur souhait de réitérer la rencontre chaque année. Les groupes régionaux ont été informés en détail des possibilités de soutien de l'ASCP dans le but de renforcer le travail de relations publiques à l'échelle régionale. La coopération avec la VABB et l'OVBB a déjà donné lieu à des articles dans des médias régionaux.

Nous remercions les représentant(e)s des groupes régionaux et régions de bien vouloir réserver le **mardi 19 novembre 2019**, de 9h30 à 13h00, pour la prochaine réunion régionale (Olten ou Berne).

### **b) Révision des statuts de l'ASCP – Démarche jusqu'à la prochaine Assemblée générale du 16.09.2019**

Lors de sa retraite du 13 mai, le Comité de l'ASCP a étudié les 15 retours reçus au sujet de la consultation portant sur une première version proposée par le Comité. A cette occasion, il a également décidé des ajouts à apporter et a approuvé une version finale pour décision par l'Assemblée générale le 16 septembre 2019. Cette version retravaillée de la révision des statuts sera publiée sur notre site Internet fin juin, parallèlement à l'invitation aux membres et à l'envoi de l'ordre du jour. L'Assemblée générale se prononcera définitivement sur les statuts révisés lors de l'Assemblée générale du 16 septembre.

### **c) Site internet - NOUVEAU avec espace membres**

Depuis le 3 novembre 2018, l'espace membres de l'ASCP, accessible par login, a été mis en ligne. Vous y trouverez des informations spécialisées (surtout des conseils et renseignements juridiques détaillés).

*Depuis le 16 mai, vous trouverez également des informations complémentaires sur les Journées d'étude PEA, ainsi que l'inscription en ligne.*

**d) Journées d'étude de l'ASCP-SVBB consacrées à la protection de l'enfant et de l'adulte des 16/17 septembre 2019.** Comme déjà annoncé, nos Journées d'étude PEA, organisées au Congress-Hotel Seepark à Thoun, auront pour thème:

*Le travail systémique dans la protection de l'enfant et de l'adulte/PEA*

Tous les membres de l'ASCP et des APEA recevront au cours des 10 prochains jours (via la COPMA) le dépliant des Journées d'étude par courrier. Depuis la mi-avril 2019, des informations complémentaires sont disponibles sur notre site internet.

Nous nous sommes engagés à vous offrir un programme apte à donner de nouvelles impulsions aux collaborateurs de la PEA. A une petite exception près, le résultat est très satisfaisant. Malgré des recherches intensives, nous ne sommes malheureusement pas encore à même de confirmer la réalisation de **l'atelier P** décrit ci-dessous (prévue d'abord en français), en raison de diverses circonstances :

## **Solutions pour une collaboration systémique entre les APEA et les curatrices et curateurs professionnels**

(réalisation à confirmer) - Quelle démarche systémique est indiquée/à prendre en compte ? Comment impliquer au mieux les personnes concernées ? Quelles fonctions peuvent/doivent être sollicitées et impliquées ? – Conseils et bonnes pratiques (sera évent. encore complété, participation d'un membre des autorités APEA encore ouverte)

Etant donné que le thème revêt une importance prépondérante pour l'ASCP, nous avons inclus l'atelier dans notre programme et de premières inscriptions nous sont déjà parvenues. Nous poursuivons nos efforts de trouver un membre de l'APEA et un/e curatrice/curateur professionnel. Connaissez-vous une personne intéressée à relever ce défi ? Le cas échéant, nous vous remercions de bien vouloir contacter le secrétariat général.

Vous trouverez toutes les informations sur les Journées d'étude et l'inscription sur notre site internet : <https://svbb-ascp.ch/fr/actualite/informations/>.

Sur la plateforme de réservation d'Interlaken-Tourismus, vous pouvez dès aujourd'hui réserver une chambre d'hôtel pour les Journées d'étude des 16-17 septembre 2019 à Thoun (via les liens suivants) dans le cadre du contingent de chambres réservé pour l'événement :

**Link/Lien:** Allemand : [Online Link Deutsch](#) Français : [Lien français](#)

### **e) Nouveaux bulletins de versement: offre spéciale pour les membres de l'ASCP – lecteur optique de pièces comptables Giromat**

Mi-2020, le bulletin de versement avec numéro de référence (**ESR**) sera remplacé par la **nouvelle facture QR** ([Le bulletin de versement a vécu | PostFinance](#)).

L'ASCP a négocié une offre spéciale avec le fournisseur du fameux lecteur de pièces comptables QR, ce qui permet à nos membres de l'acquérir avec un rabais de 35%. En cas d'intérêt, merci de passer votre commande directement via la page d'accès dédiée de la boutique en ligne :

[https://shop.crealogix.com/banking/institute/overview/?banking\\_code=svbb\\_ascp\\_qr&utm\\_source=KdSVBB-ASCP&utm\\_medium=Shorty&utm\\_campaign=SVBB\\_ASCP](https://shop.crealogix.com/banking/institute/overview/?banking_code=svbb_ascp_qr&utm_source=KdSVBB-ASCP&utm_medium=Shorty&utm_campaign=SVBB_ASCP)

Le fournisseur se réserve le droit de consulter l'ASCP en cas de doute quant à la légitimité d'une commande. Une commande privée ou pour le compte du service financier ou de « l'entreprise voisine » n'est pas autorisée via cette page spéciale.

### **C) Conseils juridiques de l'ASCP**

Vous trouverez des contributions de notre conseil juridique et les arrêts des tribunaux actuels sur le site internet de l'ASCP : <https://svbb-ascp.ch/fr/divers/consultation/>. En tant que membre, vous pouvez à tout moment soumettre une demande par e-mail.

Pour le site internet: un nouvel aperçu des réponses de notre conseil juridique conform. au nouveau droit est en préparation.

Les réponses de notre conseil juridique, publiées à ce jour sur notre site internet (<https://svbb-ascp.ch/index.php?id=63&L=0>), ne seront plus mises à jour et/ou gérées à l'avenir.

Ci-après, les détails d'un exemple de conseil actuel :

## Conseil juridique – un exemple : consulter les pièces des dossiers de curatelle

---

*Mots clés : consultation des dossiers, protection des données, protection de la personnalité, obligation de garder le secret*

---

Réponse du conseil juridique du 10.3.2019 Kurt Affolter -Fringeli, lic. iur., avocat et notaire, Ligerz  
Question et réponse succincte

---

a) *Qui décide de la remise des dossiers de la gestion de mandats actuelle ?*

Le curateur qui fait office de gardien de l'information.

b) *En tant que curatrice, dois-je remettre les dossiers complets à la demande du représentant légal de la mère ?*

Non. En tant que curatrice, vous accordez uniquement le droit illimité de consulter les données relatives à la mère (§ 20 DGS TG). Par ailleurs, la curatrice décide non seulement des dossiers qu'elle établit (ce choix ne s'applique pas si elle reçoit des dossiers d'instances extérieures, ceux-ci faisant partie intégrante du dossier), mais aussi des dossiers qu'elle produit dans le cadre de son obligation de garder le secret (art. 413 al. 2 CC).

c) *Comment puis-je justifier un « refus de remise » sur le plan légal ?*

Par la protection d'intérêts publics ou de tiers dignes de protection (§ 21 DSG TG). Étant donné que la personne chargée de la curatelle doit en principe s'efforcer d'établir une relation de confiance, elle le fera en règle générale sur la base d'une gestion de mandats et de dossiers transparente. En présence de mandats de protection de l'enfant très conflictuels, les curateurs doivent parfois invoquer leur obligation de garder le secret et tenir compte des parents aux intérêts opposés en faisant preuve d'une plus grande discrétion si cette démarche permet de mieux atteindre l'objectif. En tant que curatrice, vous n'êtes pas tenue de divulguer le contenu des entretiens avec l'enfant et les parents s'il ne sert pas à trouver une solution.

Voilà la traduction française du résumé de cette réponse consultative. La traduction française complète de la réponse est encore en cours et sera publiée sur notre site internet vers la mi-juin.

Lien : [Espace membre](#)

(Plus d'exemples sur : <https://svbb-ascp.ch/index.php?id=63&L=0>)

## D) Nouvelles du Tribunal fédéral : extrait de la jurisprudence

Dans l'arrêt ATF 104 III 481 publié, le Tribunal fédéral a établi une **nouvelle pratique en matière de contribution de prise en charge** (arrêt 5A\_384/2018 du 21.09.2018). Par conséquent, l'exigibilité d'une activité lucrative doit être étudiée sur la base du modèle des degrés de scolarité et doit, dans certains cas, faire l'objet d'un examen judiciaire. Vous trouverez ci-dessous le jugement dans sa [formulation publiée](#) (A) : resp. un communiqué de presse avec un [résumé](#) (B)

A) [https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/de/php/aza/http/index.php?lang=de&type=highlight\\_simple\\_query&page=1&from\\_date=&to\\_date=&sort=relevance&insertion\\_date=&top\\_subcollection\\_aza=all&query\\_words=5A\\_384%2F2018&rank=0&highlight\\_docid=atf%3A%2F%2F144-III-481%3Afr%3Aregeste&number\\_of\\_ranks=0&azaclir=clir](https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/de/php/aza/http/index.php?lang=de&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=&to_date=&sort=relevance&insertion_date=&top_subcollection_aza=all&query_words=5A_384%2F2018&rank=0&highlight_docid=atf%3A%2F%2F144-III-481%3Afr%3Aregeste&number_of_ranks=0&azaclir=clir)

B) [https://www.bger.ch/files/live/sites/bger/files/pdf/fr/5A\\_384\\_2018\\_2018\\_09\\_28\\_T\\_f\\_10\\_20\\_07.pdf](https://www.bger.ch/files/live/sites/bger/files/pdf/fr/5A_384_2018_2018_09_28_T_f_10_20_07.pdf)

---

## E) Manifestations

### • Pré-information sur les Journées d'étude de l'ASCP-SVBB consacrées à la protection de l'enfant et de l'adulte - 16/17 septembre 2019 à Thoune

Thème: *Le travail systémique dans la protection de l'enfant et de l'adulte*

(cf. explications supplémentaires au chiffre 6 ci-dessus; p. 3/4 mailing 01/2019 : réservez d'ores et déjà ces dates et votre chambre d'hôtel à Thoune). Nous vous adresserons dans le courant des 10 prochains jours le dépliant des Journées d'étude et d'autres informations. Vous trouverez d'ores et déjà de plus amples renseignements sur notre site internet :

<https://svbb-ascp.ch/>

### • Groupe régional de Suisse centrale/ZVBB

- Le **colloque d'automne** aura lieu le **24 octobre 2019** sur le thème :

*Le défi de la remise de rapports « Plan d'action et établissement de rapports dans la protection de l'enfant et de l'adulte; gage de qualité ou exercice obligatoire ? »*

Intervenante : Astrid Estermann

Vous trouverez de plus amples informations sur les deux manifestations sur notre site internet <https://svbb-ascp.ch/fr/actualite/informations/>, ainsi que les détails/l'inscription auprès d'Edi Arnold: [edi.arnold@kriens.ch](mailto:edi.arnold@kriens.ch).

### • Groupe régional de Suisse orientale/OVBB

Le prochain **colloque de Wil** aura lieu le **7 novembre 2019**. Les informations et l'inscription seront prochainement disponibles sur le site internet de l'OVBB : <http://ovbb.ch>. Elles vous seront également communiquées dans le mailing de l'ASCP 04/2019.

### • Groupe régional de Bâle/VBBRB

**Séance du printemps du VBBRB**: plus d'infos sur : <https://www.vbbrb.ch/de/>

.

### • Groupe régional d'Argovie/VABB

Plus d'infos sur : [www.vabb-argau.ch](http://www.vabb-argau.ch)

- **Valais et Groupe latin:**

Vous trouverez les informations liées aux activités sur : [www.hevs.ch/hets](http://www.hevs.ch/hets)

---

- **Institut für Forensik und Rechtspsychologie Berne/IFB/service spécialisé PEA :**

Diverses offres de formation 2019 relatives à la PEA sont disponibles sur : [www.ifkjb.ch](http://www.ifkjb.ch)

- **Université de Zurich / Institut européen – Séminaire du 26 juin 2019 à Zurich** (hôtel Metropol) sur le thème : « *Hotspots* » dans la protection de l'enfant et de l'adulte – aujourd'hui et demain

Direction : Prof. (FH) Dr. Daniel Rosch; plus d'infos sur : [www.eiz.uzh.ch](http://www.eiz.uzh.ch)

- **CSIAS**

Plus d'infos sur : <https://skos.ch/>

- **Haute école spécialisée de Lucerne, Travail social - HSLU**

**8<sup>e</sup> colloque de Lucerne consacré à la protection de l'enfant et de l'adulte du 22 mai 2019** à Lucerne sur le thème « *Personnes concernées satisfaites – professionnels satisfaits !?* »

Plus d'infos sur : [www.hslu.ch/fachtagung-kes](http://www.hslu.ch/fachtagung-kes)

- **Haut école spécialisée bernoise, Travail social - BFH**

Vous trouverez un aperçu des formations continues en 2019 sur :

<https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/kes>

- **Haute école spécialisée d'Olten, Travail social - FHNW**

Vous trouverez un aperçu des formations continues en 2019 sur :

<https://www.fhnw.ch/de/weiterbildung/soziale-arbeit>

- **Haute école spécialisée de Zurich, Travail social – ZHAW**

Vous trouverez un aperçu des formations continues en 2019 sur :

[https://www.zhaw.ch/de/sozialarbeit/weiterbildung/weiterbildung-nach-thema/?pk\\_campaign=Adwords-WB-Jahreskampagne](https://www.zhaw.ch/de/sozialarbeit/weiterbildung/weiterbildung-nach-thema/?pk_campaign=Adwords-WB-Jahreskampagne)

- **Haute école de travail social – HE-SO Valais**

Vous trouverez un aperçu des formations continues en 2019 sur :

<https://www.hevs.ch/fr/hautes-ecoles/haute-ecole-de-travail-social/travail-social/>

## F) Références littéraires

### a) Guide pratique de l'ASCP pour les curateurs professionnels

Le guide pratique pour les curateurs professionnels de l'ASCP a été présenté pour la première fois et officiellement commercialisé lors des Journées d'étude des 13/14 septembre

2017. Lors des Journées d'étude PEA des 16/17 septembre 2019, le guide pratique fera à nouveau l'objet d'un atelier (C) :

Atelier C

**Gestion de mandats systémique dans la PEA – travailler avec le «Guide ASCP »**

Du départ de la gestion de mandat jusqu'au plan d'action

Le guide pratique est disponible en librairie mais aussi via le secrétariat de l'ASCP avec un rabais de 20%.

Suite à la demande réjouissante, les éditions hep ont déjà publié en février 2019 une 2<sup>e</sup> édition, fondamentalement inchangée sur le plan du contenu. **L'édition française** est également disponible depuis juin 2018 (cf. info ci-après).



D: ISBN 978-3-0355-0914-4



F: ISBN 978-3-0355-1098-0

### b) COPMA – Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA)

Cette revue est aussi l'organe de publication officiel de l'ASCP. Des articles consacrés à l'évolution actuelle de la pratique juridique en matière de protection de l'enfant et de l'adulte constituent à ce titre le contenu principal. L'ASCP participera aussi à l'avenir à la rédaction des articles. Le contenu sera ainsi complété par la vision du travail pratique de la gestion de mandats. Les membres de l'ASCP peuvent faire valoir un rabais de 20% sur le prix de l'abonnement.

### c) « Der kleine Advokat » (*Le petit avocat*) – un livre didactique sur la protection de l'enfant pour les enfants (et adultes)





Le **guide, conçu comme une histoire**, s'adresse directement aux enfants de tous âges : pour les enfants plus jeunes, le sujet est abordé sous forme imagée et ludique, quant aux enfants plus âgés et aux adolescents, ils peuvent également trouver des informations complémentaires sur les termes juridiques utilisés dans le texte et dans le glossaire. Pour l'instant, le guide n'est disponible qu'en allemand.

"*Der kleine Advokat – Juris erklärt dir deine Rechte*" (Le petit avocat – Juris t'explique tes droits) est donc un guide pour les enfants et adolescents, ainsi que pour les adultes qui souhaitent aborder ces questions avec des enfants.

L'histoire de Juris a pour objectif de renforcer l'implication, la participation, l'information et la sensibilisation des enfants dans le cadre de procédures de protection de l'enfant, de divorce et de séparation. Le livret contient également un résumé des droits les plus importants, un feuillet STOP à remplir, déchirer et remettre, ainsi qu'un jeu de labyrinthe et un glossaire.

Mais le livre permet aussi et surtout aux proches (parents, grands-parents, parrains et marraines, amis, etc.) de parler du sujet avec les enfants concernés et de transmettre des connaissances. Il est donc vivement recommandé pour ce groupe cible !

Il constitue en outre un outil pertinent pour les curateurs professionnels actifs dans le domaine de la protection de l'enfant. Il permet en effet de sensibiliser les enfants et de travailler avec eux sur les thèmes inhérents à la protection de l'enfant et les droits de l'enfant en cas de séparation ou de divorce. Il les encourage à se manifester grâce du feuillet STOP si un de leurs amis ou eux-mêmes ne vont pas bien. C'est pourquoi "Juris" se prête notamment à une utilisation dans le cadre de l'enseignement scolaire et du travail social en milieu scolaire.

Pour toute commande, merci de consulter : [www.derkleineadvokat.ch](http://www.derkleineadvokat.ch)

---

Impressum:

Secrétariat général de l'ASCP-SVBB, Markus Odermatt, Directeur

Monbijoustrasse 22, case postale, 3001 Berne,

Téléphone 031 311 51 44, Fax 031 311 51 45 E-mail: [info@svbb-ascp.ch](mailto:info@svbb-ascp.ch)

Le secrétariat est en règle générale joignable au <b>031 311 51 44, mardi et vendredi</b> de 08h30 à 12h (vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou envoyer un E-mail).
--